



NOTRE DOSSIER: GILETS JAUNES, SIX MOIS DE RÉVOLTE DES OUBLIÉS ANALYSE

Les aspirations des gilets jaunes sur la démocratie révèlent les failles de LREM

Les revendications des gilets jaunes pour un nouveau démocratique sont présentées comme une aubaine par La République en marche. Le parti avait fait de l'écoute et de l'ancrage local ses fondamentaux. Mais LREM ne procède aujourd'hui qu'avec verticalité, sans véritable relais auprès de la population.

Manuel Jardinaud

25 décembre 2018 à 17h59

« *J*e crois profondément dans la démocratie et la vitalité du rapport au peuple. Mais je veux retrouver ce qui fait la richesse de l'échange direct avec les Français, en écoutant leurs colères, en considérant leurs attentes, en parlant à leur intelligence. » L'auteur de cet hymne à la démocratie directe n'est autre qu'Emmanuel Macron dans son ouvrage-manifeste *Révolution*, paru en novembre 2016 et qui préfigurait son programme présidentiel. Naissait à cette époque le storytelling d'un mouvement politique toujours en prise avec le réel, se nourrissant du terrain et attentif aux propositions des citoyennes et des citoyens.

Deux ans plus tard, alors que le mouvement des « gilets jaunes » oblige l'exécutif à lancer un grand « débat national » – à la mise en route pour le moins chaotique –, chacun au sein de La République en marche vante ce fameux « ADN » constitutif du parti présidentiel.



À Paris le 1er décembre. © Reuters

Pas un élu ni un militant encore loyal qui n'indique, au détour d'une phrase, combien la séquence qui s'ouvre correspond à l'essence même de LREM. Le mythe fondateur qu'est « la grande marche », ce recueil de paroles censé avoir nourri la plateforme programmatique d'Emmanuel Macron pour l'élection présidentielle, continue d'infuser le discours des « marcheurs ».

Le 19 décembre, un collectif de référents et militants de LREM a publié dans *Le Monde* une tribune intitulée « Abattez les murs et les inégalités de destin, tel est l'ADN de La République en marche ! ». Les auteurs y écrivent, s'adressant aux gilets jaunes : « Votre colère, nous ne faisons pas que la comprendre. Nous la partageons et elle est même au fondement de notre engagement au sein de La République en marche. » Toujours les mêmes éléments de langage : LREM sait, mieux que tout autre mouvement politique, entendre les problèmes, les analyser et les transformer en actes politiques puisque telle est son identité première.

Quelques jours auparavant, dans un entretien accordé au même quotidien, le délégué général par intérim de LREM, Philippe Grangeon, affirmait à propos de son mouvement, alors que la mobilisation des gilets jaunes avait déjà coloré les ronds-points : « Sa première utilité est d'être une vigie du réel et de dire la vérité à ceux qui dirigent. Si nous devons bien sûr défendre la majorité, riposter aux oppositions, nous devons aussi être des lanceurs d'alerte loin d'un parti suiviste ou godillot. Nos capteurs sur les territoires doivent nous permettre de faire remonter le pouls de nos concitoyens, en particulier quand il y a des incompréhensions ou des colères. »

Ce proche d'Emmanuel Macron continuait ainsi, malgré l'irruption inattendue d'une crise inédite tournée contre le pouvoir que soutient LREM, de vendre l'image d'un parti en proie avec « le réel », loin de toute déconnexion.

Le 1^{er} décembre, Stanislas Guerini devenait officiellement délégué général de LREM pour trois ans. Dans son discours de victoire, il insistait à son tour sur ce précieux « ADN » : « Vous le savez mieux que personne, au cœur de notre identité, il y a l'écoute – souvenez-vous de La Grande Marche. Mais nous, nous ne voulons pas écouter pour

écouter, nous ne sommes pas un institut de sondages, un département de sciences sociales : nous voulons écouter pour comprendre et transformer la réalité. Nous l'avons toujours dit comme ça. Nous voulons écouter pour gagner le droit d'être entendus. »

Le mouvement n'a pourtant rien vu venir de la crise des gilets jaunes et doit se résoudre à accompagner le gouvernement dans ce débat national sur lequel il n'aura pas de prise. Il devra peut-être s'accommoder de nouveaux outils institutionnels, comme le référendum d'initiative citoyenne, absent de son programme ainsi que de la réforme constitutionnelle, abandonnée cet été à l'Assemblée.

La gêne est palpable au sein du parti présidentiel. Mais sans surprise. Car LREM est tout sauf ce mouvement que ses militants et cadres décrivent en public. Il ne procède qu'avec verticalité, sans relais sérieux sur le terrain, sans travail de recension auprès des Français ni remontée d'information, vivant sur son mythe fondateur depuis l'élection d'Emmanuel Macron

Un exemple. Au sein de l'une des nombreuses « boucles » informelles de la messagerie cryptée Telegram, une militante de l'ouest de la France écrivait, à la mi-décembre : *« J'ai assisté ce matin à la réunion des animateurs et coanimateurs locaux du département avec la présence de [deux] responsables pour le grand ouest du QG d'En Marche!. On nous a présenté une nouvelle organisation [...]. Nouvelles attributions, nouveaux contenus... Puis on a découvert la carte des coordinateurs, ex-animateurs de la vie locale. Et là on a pu constater la violence de ce document. Des noms sont supprimés, d'autres apparaissent... Sans aucune concertation, sans que les personnes qui intervenaient [auparavant] aient été prévenues de quoi que ce soit [...]. »*

On est loin de l'image d'un mouvement politique « à l'écoute ». Dès le mois septembre 2018, Mediapart avait documenté la faiblesse démocratique du nouveau mouvement, à travers de nombreux témoignages. Dans une lettre partagée durant l'été, que Mediapart avait pu consulter, une responsable d'un comité local de Savoie résumait son sentiment dans un paragraphe intitulé « Où en sommes-nous ? » : *« Un mouvement structuré aux forceps, avec une opacité de fonctionnement relevée par les adhérents... une verticalité indéniable, où la parole contraire est sanctionnée, où l'action est contrôlée, où tout esprit de liberté original est réformé. Des adhérents qui se sont sentis utilisés, puis abandonnés s'ils ne sont pas dans le mouvement, s'ils n'obéissent pas. »*

La démocratie directe, angle mort chez LREM

De fait, aucune culture démocratique n'a émergé en deux ans. Les statuts de LREM restent verrouillés : sur les 750 votants membres du conseil national, la majorité du corps électoral est composée d'élus et de cadres, seuls 25 % le sont de militants tirés au sort.

Lors du dernier conseil, le 1^{er} décembre, il a fallu un premier vote pour faire admettre à la direction qu'il était de bon aloi de procéder à bulletin secret pour l'élection du délégué général. Ce qui ne va pas de soi chez LREM. Quant au système de parrainage, mis en place pour présenter sa candidature à la tête du mouvement, il a empêché des militants de pouvoir débattre officiellement de leur profession de foi.



Stanislas Guerini, nouveau délégué général de LREM. © MJ

Difficile, dans ce cadre, de répondre avec force et conviction aux demandes citoyennes issues du mouvement des gilets jaunes. À ce jour, le seul socle de référence de LREM sur la prise en compte de la parole des Français par les institutions, demeure le projet de réforme constitutionnelle. Mais son débat a avorté en juillet, en pleine affaire Benalla. Il ne sera rediscuté qu'après la tenue du fameux débat national initié par le gouvernement.

Le texte du gouvernement proposait le remplacement du Conseil économique, social et environnemental (CESE) par une « *chambre de la société civile* » (article 14) qui « *aura aussi vocation à accueillir et traiter les pétitions dans un cadre rénové, les conditions actuelles étant trop restrictives (article 70 de la Constitution). Ces pétitions qui pourront prendre une forme numérique seront analysées et discutées par la Chambre, en associant les pétitionnaires et, au besoin, des citoyens tirés au sort. La Chambre proposera d'y donner les suites qu'elle juge utiles* ».

Le projet de loi précisait que, « *afin que ces pétitions et les préconisations de la Chambre puissent connaître une suite, l'Assemblée nationale et le Sénat en seront saisis conformément aux modalités prévues par la loi organique. Selon les cas, les assemblées parlementaires pourront organiser des débats en commission, en séance, voire déposer des propositions de loi pour répondre à ces initiatives citoyennes* ».

On le voit, le conditionnel est de mise. Les strates, les obstacles et les filtres étaient trop nombreux pour que cette chambre de la société civile ait pu jouer un rôle central dans la volonté de revivifier la démocratie du pays. Bien qu'elle soit encore aujourd'hui la seule et unique proposition de LREM pour insuffler plus de participation des citoyens dans les institutions.

La question de la démocratie directe, quant à elle, est longtemps demeurée un angle mort de la doctrine de LREM. Interrogée sur le référendum d'initiative citoyenne (RIC) par un gilet jaune lors d'une réunion publique

près d'Orléans à la mi-novembre, la députée LREM Caroline Janvier avait sèchement répondu qu'elle n'y était pas favorable, sans engager de discussion sur la pertinence d'un tel dispositif. C'était, pour elle, une question de principe.

Au mois de juillet, dans l'hémicycle, durant le peu de jours qu'avaient duré les discussions sur le projet de réforme constitutionnelle, Richard Ferrand, alors président du groupe LREM à l'Assemblée nationale et macroniste de la première heure, s'était montré plus que sévère contre un tel dispositif.

Évoquant le cas suisse, il expliquait : « *Tout à l'heure, quelqu'un vantait la grande démocratie cantonale helvétique. Reprenez les thèmes qui sont soumis, c'est très souvent le fait de quelques cliques affairistes et de quelques lobbyistes qui, d'ailleurs, à la fin des fins, sont souvent démasqués.* » Difficile de faire attaque plus rude pour discréditer une idée aujourd'hui discutée et, parfois, plébiscitée sur les ronds-points de France.

Le 17 décembre, Stanislas Guerini, délégué général de LREM, a indiqué sur BFMTV n'avoir aucun tabou sur le référendum d'initiative citoyenne, même s'il vantait plutôt un assouplissement de ce qui existe dans le droit, le référendum d'initiative populaire (RIP). Pourtant, questionné par Jean-Jacques Bourdin, le député de Paris ajoutait : « *Je ne veux pas que, demain, on puisse se réveiller avec la peine de mort dans notre pays parce qu'on aura eu un référendum d'initiative citoyenne* », laissant planer un doute certain sur son absence de tabou sur le sujet.

Comment LREM va-t-il finalement s'emparer réellement de ce grand débat – au-delà du groupe d'une vingtaine de députés mis en place pour y « contribuer » ? Et surtout, que va proposer le mouvement ? À ce stade, l'absence de réflexion profonde comme de contribution concrète sur la question démocratique est patente.

Seule nouveauté dans ce contexte éruptif : la prochaine distribution de milliers de tracts sur ce « nouveau contrat pour la Nation » voulu par Emmanuel Macron. Avec, mise en avant dans un encadré bleu ciel, cette phrase du président de la République prononcée lors de son allocution du 10 décembre : « *Nous sommes à un moment historique. Par le dialogue, le respect, l'engagement, nous réussirons.* » Pas certain que quelques tracts sur les marchés suffisent pour répondre à l'enjeu.

Manuel Jardinaud

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Allières et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.